



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2013

Présents : MM Luc BARBIER, Marc BARBIER, Claude CLERGET, Claude COMTE, Alain DIETRE, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Julio SALVADO, Jean-Claude THABARD.

Excusé : M Thierry VINCENT.

Absent : M Patrice GUELLE.

Secrétaire de séance : M Claude COMTE.

FINANCEMENT SIAER

Le conseil décide à l'unanimité de financer la contribution au SIAER de Montmirey le Château par le budget communal. Le montant s'élève à 965.87 €.

ADHESION SERVICE INFORMATIQUE DU SIDEC

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune au service informatique du SIDEC pour un montant de 1132.80 € (IDG + SIG) pour l'année 2013 et accepte la convention d'adhésion pluriannuelle de trois ans à ce service.

Arrivée de M. Patrice GUELLE.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE INFORMATIQUE DU SIDEC

Le conseil (par 9 voix contre et une abstention) ne donne pas suite à cette proposition du SIDEC.

RENFORCEMENT BASSE TENSION PAR LE SIDEC

Le maire informe le conseil des travaux de renforcement du réseau électrique basse tension rue du Puits et rue du Colosse Rémond. Le financement est pris en charge par le SIDEC du Jura.

Pour les réseaux en amont du poste de transformation rue de la Bougarde et rue de la Chaux, une étude a été demandée pour un effacement total du réseau ultérieurement.

TRAVAUX INTERIEUR DE L'EGLISE

Pour faire suite à sa décision de restaurer l'intérieur de l'église, le conseil (par 9 voix pour et une abstention) sollicite l'aide de la DRAC et du conseil général pour les études de diagnostic et d'avant projet pour ces travaux. Le coût subventionnable estimé est de 17000 €.

TRAVAUX DE VOIRIE 2013

Le conseil a retenu à l'unanimité l'entreprise SJE (Messia sur Sorne 39) pour la réalisation de ces travaux rue du Colosse Rémond, rue de la Chaux et Chemin de Saint Pierre.

Le montant s'élève à 22 230.05 € TTC.

TOITURE ABRI "TERRAIN DE SPORTS"

En raison de la vétusté de la toiture de ce local, le conseil a décidé de sa réfection et a retenu l'entreprise RECOBAT (Moissey 39) pour effectuer les travaux. Le montant s'élève à 8 978.37 € TTC.

CONTRAT POUR TITRES PAYABLES PAR INTERNET (TIPI)

La direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé "TIPI" dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le conseil décide (par 8 voix pour et 2 abstentions), de la mise en place de ce projet.

Le coût à la charge de la commune s'élève à 0.25 % du montant de la transaction plus 0.10 € par transaction.

QUALITE DE L'EAU 2012

Monsieur le maire présente la synthèse de l'agence régionale de santé sur la qualité de l'eau distribuée en 2012. Celle-ci est globalement très satisfaisante mais faiblement minéralisée.

ORDURES MENAGERES

- Le maire informe le conseil que la tarification incitative sera bientôt mise en place.

La facture comprendra une part fixe, une part proportionnelle au volume du bac et une part variable sur le nombre de vidage des bacs.

- Le conseil refuse la proposition du SICTOM qui envisagerait la collecte des OM tous les quinze jours.

DEMANDE DU CRIC

A la suite de la demande du CRIC pour l'attribution d'un lieu permanent mis à sa disposition, le conseil fait savoir que la commune ne dispose d'aucun local.

AVENIR ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le maire propose au conseil d'engager une réflexion sur l'avenir de l'association foncière qui a un coût de fonctionnement de plus en plus élevé et aucun moyen d'investissement. Les premières réflexions concernent l'appartenance des chemins à cette association ainsi que l'indépendance de cette entité pour la gestion de son patrimoine. A suivre...

QUESTIONS DIVERSES

- Les Compagnons du Devoir remercient la commune de leur subvention accordée pour leur congrès.
- Le vélo club dolois recherche des bénévoles pour l'organisation de la randonnée cycloportive "Louis Pasteur" et propose aux associations de préparer une manifestation lors du passage des concurrents.
- Carte avantage jeunes : le conseil reconduit les dispositions antérieures.

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 22h30.

A Offlanges, le 27 mai 2013,
Le maire, Marc BARBIER